

Présentation brève et synthétique du compte administratif 2018 de la commune de SAINT REMY L'HONORE

Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.saintremylhonore.fr

Le compte administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2018 a été approuvé le **12/04/2019** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Éléments de contexte et priorités du budget

Le budget primitif 2018 de la commune de Saint Rémy l'Honoré a été voté par le conseil municipal le **13/04/2018** Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - o Le maintien de la masse salariale
 - o Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services
 - o Une stabilité globale des subventions aux associations

- Des recettes de gestion des services marquées par :
 - o Une baisse des dotations de l'Etat
 - o Le maintien des taux de fiscalité communale

- Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant le lancement de projets futurs.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour Saint Rémy l'Honoré survient à un moment où la commune doit augmenter son effort d'investissement à un niveau permettant d'engager de nouveaux programmes de travaux.

Le budget 2018 a été élaboré cependant **sans aucune hausse des taux de fiscalité.**

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement / Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent **2 333 175.01 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations ...

Les frais de personnel représentent **25 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent **1 333 549.56 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Principales dépenses et recettes de la section

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Dépenses courantes	316 945.55 €	Excédent brut reporté	730 781.18 €
Dépenses de personnel	569 736.61 €	Recettes des services	216 695.89 €
Autres dépenses gestion courante	97 010.02€	Impôts et taxes	1 226 199.37 €
Dépenses financières	2 113.19 €	Dotations et participations	106 997.84 €
Dépenses exceptionnelles	1 529.19 €	Autres recettes gestion courante	25 371.00 €
Autres dépenses	332 215.00	Recettes exceptionnelles	4 796.36 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	22 333.37 €
Total dépenses réelles	1 319 549.56 €	Autres recettes	
Charges (écritures ordre entre sections)	14 000.00 €	Total recettes réelles	1 602 393.83 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures ordre entre sections)	
Total général	1 333 549.56 €	Total général	2 333 175.01 €

Les principales recettes pour la commune en 2018 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (216 695.89 €)
- Les impôts locaux (876 368 €) et les taxes
- L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (200 108.41 €)
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (32 760 €)
- Les loyers des immeubles communaux (24 625 €)

Fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2018:

- Taxe d'habitation : 9.30 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10.45 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.35 %

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est en diminution constante depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	127 923 €	82 386 €	58 929 €	41 075 €	32 760 €

La section d'investissement / Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions récurrentes et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.*
- *En recettes : deux types de recettes coexistent. Il s'agit des recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, ...).*

Vue d'ensemble de la section d'investissement

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Remboursement d'emprunt	150 602.28 €	Excédent brut reporté	809 764.01 €
Travaux de bâtiments	82 996.51 €	FCTVA	28 843.00 €
Travaux de voirie	43 498.08 €	Mise en réserves	
Autres travaux sur installations techniques	25 008.28 €	Taxe aménagement	78 019.21 €
Autres travaux (frais études, contrats logiciels)	15 883.14 €	Subventions	109 213.88 €
Autres dépenses (matériel, mobilier, ...)	17 454.61 €	Produits (écritures ordre entre section)	14 000 €
Immobilisations en cours (programme bâtiments, voirie)	45 828.77 €		
Total général	381 271.67 €	Total général	1 039 840.10 €

Les principaux projets notamment inscrits au budget de l'année 2018 sont les suivants :

- Travaux dans différents bâtiments communaux,
- Travaux de voirie (contrat triennal départemental),
- Acquisition logiciel BLenfance,
- Réalisation de la piste cyclable le long de la RD34.

Les dépenses d'investissement 2017 représentent **381 271.67 €**.

Les recettes d'investissement 2017 représentent **230 076.09 €**, correspondant aux recettes de l'année 2018, auxquels s'ajoutent 809 764.01 € d'excédent d'investissement reporté de l'année 2017 sur l'année 2018.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, **2 505 592 €** de travaux et acquisitions sont reportés de 2018 sur 2019 pour les dépenses et **1 233 939.60 €** pour les recettes.

Le niveau des dépenses d'équipement de 2018 est inférieur à celui de 2017. Un accroissement est attendu en 2019, correspondant aux programmes d'investissements engagés et voulus par la commune.

Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente **150 602.28 €** en 2018 contre **48 654.52 €** en 2017.

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 est de **1 505 674.78 €**

La structure de la dette ne représente pas de danger pour la commune.